



Guide électoral 2026

Ce que les partis proposent, et ne proposent pas, sur les six questions posées aux candidats.

Élections générales du Québec · Scrutin du 5 octobre 2026 · Arrêté au 9 septembre 2026

Six questions, posées par des électeurs

Campagne Québec-Vie met à la disposition des électeurs un outil qui trouve les candidats de leur circonscription à partir de leur code postal et leur envoie six questions, une lettre par candidat. Les réponses parviennent directement à l'électeur, qui nous les fait suivre.

Chacune de ces six questions relève de l'Assemblée nationale. Aucune ne peut être écartée comme relevant du fédéral : c'est précisément pour cela qu'elles ont été choisies. Un candidat qui les esquive esquive son propre travail.

Écrire à mes candidats

www.cqv.qc.ca/elections2026

Dans ce guide

1. Les six questions
2. Les cinq partis
3. Comment ce guide a été fait
4. Tableau synthèse
5. Question 1 · La Loi 9 et la liberté religieuse
6. Question 2 · Le financement public de l'avortement
7. Question 3 · Le soutien aux femmes après un avortement
8. Question 4 · Que l'aide de l'État suive l'enfant
9. Question 5 · L'aide médicale à mourir
10. Question 6 · Les parents et les contenus obligatoires
11. Deux dossiers à surveiller après le 5 octobre
12. Ce qu'il faut retenir
13. Sources

Les six questions

Voici le texte exact envoyé aux candidats. Trois de ces questions contiennent deux demandes distinctes, qui peuvent recevoir deux réponses différentes : elles sont signalées ci-dessous, et le tableau synthèse les traite séparément. Neuf éléments au total.

- 1 Depuis le 1^{er} septembre, la Loi 9 interdit la pratique religieuse dans les institutions publiques du Québec, y compris pour le personnel sur son lieu de travail, ainsi que la prière dans l'espace public. Vous engagez-vous à faire abroger ces interdictions, et à vous attaquer plutôt à la cause probable, une immigration rendue nécessaire par la dénatalité, et une intégration que l'État a cessé d'encadrer sérieusement ?

1a Faire abroger les interdictions de la Loi 9.

1b S'attaquer à la cause : dénatalité et intégration.

- 2 L'avortement est payé par le contribuable québécois, par l'entremise de la RAMQ. Vous engagez-vous à le retirer de la liste des services assurés ?

-
- 3** Aucun programme public n'existe au Québec pour les femmes qui souffrent après un avortement : ni dépistage, ni suivi, ni personnel formé. Vous engagez-vous à faire créer un programme de soutien post-avortement accessible dans tout le Québec, tel que le réclament près de 2 000 pétitionnaires auprès des ministres Biron et Bélanger ?
-
- 4** Une mère qui élève ses enfants à la maison ne reçoit rien, alors que l'État verse des milliers de dollars par année pour chaque place en garderie subventionnée. Vous engagez-vous à ce que l'aide de l'État suive l'enfant plutôt que la place, afin que le parent qui choisit d'élever lui-même ses enfants cesse d'être pénalisé ?
-
- 5** L'aide médicale à mourir relève du Québec, qui, malheureusement, l'a définie comme un soin de santé. La Loi concernant les soins de fin de vie a été élargie à plusieurs reprises depuis 2015, jusqu'aux demandes anticipées visant des personnes devenues inaptes à consentir. Vous engagez-vous à refuser tout nouvel élargissement, et à garantir qu'aucune maison de soins palliatifs ni aucun soignant ne soit contraint d'y participer ?
- 5a** Refuser tout nouvel élargissement.
 - 5b** Garantir qu'aucune maison de soins palliatifs ni aucun soignant ne soit contraint d'y participer.
-
- 6** Le ministère de l'Éducation impose à tous les élèves des contenus obligatoires en éducation à la sexualité et sur l'identité de genre, sans possibilité réelle d'exemption pour les parents. Vous engagez-vous à rétablir le droit des parents d'être informés de ces contenus et d'en retirer leur enfant ?
- 6a** Rétablir le droit des parents d'être informés des contenus.
 - 6b** Rétablir le droit des parents d'en retirer leur enfant.
-

Les cinq partis

Sièges détenus à la dissolution de l'Assemblée nationale, qui comptera 127 circonscriptions le 5 octobre, et part du vote obtenue en 2022.

CAQ Coalition avenir Québec	PLQ Parti libéral du Québec	PQ Parti québécois	QS Québec solidaire	PCQ Parti conservateur du Québec
Christine Fréchette Cheffe depuis le 12 avril 2026 79 sièges · 40,98 % en 2022	Charles Milliard Chef depuis le 13 février 2026 18 sièges · 14,37 % en 2022	Paul St-Pierre Plamondon Chef depuis le 9 octobre 2020 7 sièges · 14,61 % en 2022	Ruba Ghazal et Sol Zanetti Co-porte-parole ; Ruba Ghazal depuis le 16 novembre 2024 11 sièges · 15,43 % en 2022	Éric Duhaime Chef depuis le 17 avril 2021 1 siège · 12,91 % en 2022

Chiffres : Wikipédia, élections générales québécoises de 2026. D'autres formations autorisées présentent des candidats dans un nombre limité de circonscriptions ; la liste officielle est tenue par [Élections Québec](#).

Comment ce guide a été fait

Nous avons lu ce que les partis publient eux-mêmes : plateformes électorales, plans sectoriels, pages d'engagements. Là où un parti n'a rien publié sur une question, nous sommes allés voir ce que son chef ou ses porte-parole ont dit publiquement, et ce que le parti a fait à l'Assemblée nationale.

Toute affirmation de ce guide renvoie à une source vérifiable. Le nom du média ou de l'organisme cité est un lien direct vers l'article ou le document en question, et la liste complète des adresses figure à la fin. Nous n'avons attribué aucune position à un parti sur la foi d'une impression ou d'une réputation.

Un avertissement sur la méthode

L'absence de position publiée n'est pas une position. Quand nous écrivons « aucune position publiée », cela signifie exactement cela : nous n'avons rien trouvé, et le lecteur doit poser la question au candidat de sa circonscription plutôt que de deviner. C'est précisément pourquoi les six questions ont été envoyées aux candidats.

La campagne se poursuit et des engagements s'ajoutent chaque jour. Ce guide sera mis à jour si des annonces le justifient.

Tableau synthèse

Élément	CAQ	PLQ	PQ	QS	PCQ
1a Abroger les interdictions de la Loi 9	Contraire	Partiel	Contraire	Partiel	Contraire
1b S'attaquer à la dénatalité et à l'intégration	Partiel	Aucune position	Partiel	Contraire	Favorable
2 Retirer l'avortement des services assurés	Contraire	Aucune position	Contraire	Contraire	Contraire
3 Créer un programme de soutien post-avortement	Aucune position	Aucune position	Aucune position	Aucune position	Aucune position
4 L'aide suit l'enfant, non la place	Contraire	Aucune position	Aucune position	Contraire	Favorable
5a Refuser tout nouvel élargissement de l'AMM	Aucune position	Aucune position	Aucune position	Aucune position	Aucune position
5b Ne contraindre ni maisons de soins palliatifs ni soignants	Contraire	Aucune position	Aucune position	Aucune position	Aucune position
6a Droit des parents d'être informés des contenus	Contraire	Aucune position	Aucune position	Contraire	Aucune position
6b Droit des parents de retirer leur enfant	Contraire	Aucune position	Aucune position	Contraire	Aucune position

AMM : aide médicale à mourir.

Sur les quarante-cinq cases, deux sont favorables et quatre le sont partiellement. Vingt-quatre sont vides. Aucun parti ne répond favorablement à plus de deux des neuf éléments, et aucun ne s'est engagé sur le soutien post-avortement ni sur le refus d'un nouvel élargissement de l'aide médicale à mourir.

Le PQ a adopté en 2026 une position sur le contenu des programmes d'éducation à la sexualité qui va dans le sens de la préoccupation exprimée à la question 6, mais qui ne porte ni sur l'information des parents ni sur le droit de retrait. Elle est expliquée à la question 6.

QUESTION 1 · ÉLÉMENTS 1a ET 1b

La Loi 9 et la liberté religieuse

L'état du droit. La *Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec* (projet de loi 9) est en vigueur depuis le 2 avril 2026. Depuis le 1^{er} septembre 2026, la pratique religieuse n'est plus autorisée dans les lieux relevant d'un organisme municipal ; la loi définit la pratique religieuse comme toute action pouvant raisonnablement constituer, en fait ou en apparence, la manifestation d'une conviction religieuse, ce qui inclut une prière, un sermon ou une cérémonie ([Gouvernement du Québec](#)). Les pratiques religieuses collectives sur la voie publique et dans les parcs exigent désormais une autorisation municipale ([La Presse](#)). La loi étend aussi l'interdiction du port de signes religieux au personnel des services de garde subventionnés et du réseau privé d'enseignement, avec droits acquis pour le personnel embauché avant le 27 novembre 2025, et met fin graduellement au financement des écoles religieuses ([Radio-Canada](#)). Le gouvernement a invoqué la disposition de dérogation pour mettre la loi à l'abri des contestations ([La Presse](#)).

Le vote du 2 avril 2026 : 76 pour, 28 contre

La CAQ et le PQ ont voté pour. Le PLQ et QS ont voté contre ([Radio-Canada](#), [L'actualité](#)).

1a · L'abrogation des interdictions

CAQ **Contraire**

Auteur de la loi, par son ministre Jean-François Roberge, qui a déjà qualifié les prières de rue de gestes pouvant relever de la provocation ([Radio-Canada](#)). Aucun engagement d'assouplissement.

PLQ **Partiel**

S'est opposé à la loi. Charles Milliard a confirmé qu'un gouvernement libéral ne renouvellerait pas la disposition de dérogation protégeant la *Loi sur la laïcité de l'État* à son échéance de 2029, en précisant vouloir d'abord entendre le jugement attendu de la Cour suprême ([Parti Québécois](#), citant l'entrevue du 98,5 ; [Le Devoir](#)). Mais la page d'[engagements du PLQ](#) ne contient aucune mention de la laïcité, de la Loi 9 ou de la liberté de conscience. Le parti s'oppose à l'outil juridique sans avoir publié d'engagement d'abrogation.

PQ **Contraire**

A voté pour la loi et entend aller plus loin : le parti s'est engagé à interdire les signes religieux ostensibles aux élèves du primaire ([L'actualité](#)). Son porte-parole en matière de laïcité, Pascal Bérubé, soutient que ne pas reconduire la disposition de dérogation en 2029 reviendrait à « décréter la date de fin du modèle québécois de laïcité » ([Parti Québécois](#)).

QS Partiel

S'est opposé à la loi. Sa [plateforme électorale 2026](#) est la seule à contenir un engagement de retrait : un gouvernement solidaire « retirera les dispositions liberticides des lois 21 et 94 sur la laïcité, entre autres » et appliquera « un modèle de laïcité qui combine la neutralité des institutions publiques en matière de croyances et la liberté de conscience et de religion pour chaque individu ». La Loi 9 n'y est pas nommée, mais elle modifie précisément les lois visées. C'est la position la plus proche de ce que demande l'élément 1a.

PCQ Contraire

Sa [plateforme électorale](#) ne traite pas de la liberté religieuse et le parti n'a pris aucun engagement d'assouplissement. Éric Duhaime s'engage plutôt à invoquer la disposition de dérogation de façon systématique dans toutes les lois d'un gouvernement conservateur : « Si on veut revoir une loi, c'est l'Assemblée nationale qui va le faire, pas les tribunaux, ni le gouvernement fédéral » (Radio-Canada, La Presse).

1b · S'attaquer à la cause

Aucun parti ne fait le lien entre la pression sur la liberté religieuse, la dénatalité et l'intégration. Mais deux formations agissent sur la natalité :

- **PCQ Favorable** Éric Duhaime en a fait un axe central : il a déploré que la natalité ait atteint « un creux historique à 1,35 enfant par famille, même si tous les sondages nous disent que les jeunes en veulent plus que deux », et sa plateforme fait l'éloge de l'Allocation à la naissance du gouvernement Bourassa des années 1980 (Radio-Canada). [Le Devoir](#) a qualifié la plateforme conservatrice d'« autonomiste et nataliste ».
- **PQ Partiel** Paul St-Pierre Plamondon a fait de la faible natalité un enjeu, au point que la position a été contestée dans les médias (La Presse).
- **CAQ Partiel** Agit sur la conciliation famille-travail sans cadrer la mesure comme nataliste (voir [question 4](#)).
- **QS Contraire** Va dans la direction opposée sur le volet immigration : sa [plateforme](#) promet de rétablir le Programme de l'expérience québécoise (PEQ), d'accélérer la réunification familiale et de mettre fin aux permis de travail fermés.
- **PLQ Aucune position** Rien de publié sur la natalité ; le parti s'engage à « impliquer les régions dans la définition de leur potentiel d'accueil en immigration » (PLQ).

QUESTION 2

Le financement public de l'avortement

Aucun des cinq partis ne s'engage à retirer l'avortement de la liste des services assurés. Quatre ont pris publiquement la position inverse.

CAQ **Contraire**

Le gouvernement sortant a adopté un *Plan d'action gouvernemental sur l'accès à l'avortement 2024-2027*, porté par la ministre Martine Biron, dont l'objet est de réduire les délais d'accès, en particulier à l'extérieur de Montréal ([Radio-Canada](#)). En août 2026, M^{me} Biron déclarait : « Soyons clairs, le gouvernement Fréchette ne reculera jamais sur le droit à l'avortement » ([Le Soleil](#)).

PLQ **Aucune position publiée**

Rien dans les [engagements de 2026](#). Le parti s'est historiquement rangé du côté de l'accès sans restriction. Le lecteur ne devrait en tirer aucun espoir : rien n'indique un changement d'orientation.

PQ **Contraire**

A salué les grandes lignes du plan d'accès du gouvernement, sa porte-parole Méganne Perry-Melançon estimant qu'elles s'alignaient avec les intentions de sa formation ([Radio-Canada](#)).

QS **Contraire**

Sa [plateforme 2026](#) est explicite : un gouvernement solidaire « garantira le droit et l'accès à l'avortement sur l'ensemble de son territoire ». Le parti veut aussi rendre la contraception gratuite.

PCQ **Contraire**

Position la plus commentée, et la plus fermée. Le 4 août 2026, après que des propos passés d'un candidat aient refait surface, Éric Duhaime a déclaré : « On a toujours été un parti qui est pro-choix et cette politique ne changera absolument pas », ajoutant : « Je peux vous dire qu'il n'y aura pas de débat à l'intérieur de nos rangs sur cet enjeu » et que les députés qui s'exprimeraient devraient « défendre la position du parti » ([Le Soleil](#), [Radio-Canada](#)). En février 2026, il avait indiqué qu'il ne tolérerait pas qu'un candidat s'exprime contre l'avortement sur les réseaux sociaux ([Le Devoir](#)). Il soutient par ailleurs que la question relève du fédéral.

À noter pour le lecteur

L'argument selon lequel l'avortement « relève du fédéral » ne tient pas pour cette question précise. C'est le Québec, et non Ottawa, qui décide de ce qui figure sur la liste des services assurés par la RAMQ. Un candidat qui invoque la compétence fédérale sur cette question esquive une responsabilité qui est bien la sienne.

QUESTION 3

Le soutien aux femmes après un avortement

Aucun parti n'a de position publiée. Ni pour, ni contre.

C'est le seul des neuf éléments sur lequel les cinq formations sont entièrement muettes. Le [plan gouvernemental 2024-2027](#) porte sur l'accès à l'avortement, pas sur ce qui vient après. Aucune plateforme électorale de 2026 n'aborde le sujet.

Cette absence est peut-être la donnée la plus utile de tout ce guide. Une question sur laquelle personne n'a de ligne de parti est une question sur laquelle un candidat peut encore être convaincu. C'est aussi la seule des six qui n'oblige un député à retirer aucun service à personne : elle demande d'en ajouter un. Les candidats qui refusent d'y répondre refusent d'offrir un soin, non d'en supprimer un, et il vaut la peine de le leur faire remarquer.

QUESTION 4

Que l'aide de l'État suive l'enfant plutôt que la place

Un seul parti s'y engage. C'est l'élément qui divise le plus nettement.

PCQ Favorable, et chiffré

La plateforme électorale du PCQ s'engage à « financer chaque enfant, plutôt que seulement ceux qui fréquentent un service de garde reconnu, tout en maintenant le financement du réseau de garderies subventionnées, afin d'offrir aux parents un soutien équitable, quel que soit le mode de garde choisi ».

Le plan famille déposé le 3 septembre 2026 en précise les modalités : une allocation de garde à domicile de 100 \$ par enfant par semaine, soit jusqu'à 5 200 \$ par an, plus une bonification du crédit d'impôt pour frais de garde d'environ 950 \$ par enfant par année à compter du 1^{er} avril 2027. Coût net estimé : 280 millions de dollars par an, 1,4 milliard sur cinq ans ([Le Soleil](#)).

Les conditions comptent, et le lecteur devrait les connaître

L'allocation est imposable. Elle est réservée aux parents domiciliés au Québec ayant la résidence permanente. Elle exige qu'au moins un des deux parents travaille à temps plein. Elle exclut les parents qui ont déjà une place subventionnée ou qui réclament le crédit d'impôt pour frais de garde. Une mère au foyer dont le conjoint travaille à temps plein y a droit ; un ménage où aucun parent n'occupe un emploi à temps plein n'y a pas droit. Ce n'est donc pas une reconnaissance inconditionnelle du travail parental à la maison, mais c'est le seul engagement de la campagne qui va dans cette direction.

CAQ Contraire, et explicitement

Le 5 septembre 2026, en annonçant la conversion de 25 000 places, Christine Fréchette s'en est prise directement à la mesure conservatrice : « Avec Éric Duhaime, les listes d'attente vont s'allonger. Il y a plus de femmes qui vont devoir rester à la maison. Puis il y a moins de familles qui vont avoir une place à prix réduit » ([Le Devoir](#)). Le PLQ a répliqué que 20 000 de ces 25 000 places étaient déjà en cours de conversion, ce qui ramène l'annonce à environ 5 000 places nettes, pour 750 millions de dollars sur quatre ans ([La Presse](#), [Les Affaires](#)).

Le plan famille caquiste porte sur le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) : deux semaines de plus au congé de paternité, meilleures prestations en cas de deuil périnatal, plus de souplesse pour impliquer les grands-parents et les proches, le tout présenté comme autofinancé ([Les Affaires](#), 28 août 2026). Ce sont des mesures pour les parents en emploi, non pour le parent qui reste à la maison.

QS **Contraire**

La [plateforme solidaire](#) mise sur le réseau public : un gouvernement solidaire « misera sur les capacités du réseau des CPE pour développer les places manquantes ». L'argent va à la place, non à l'enfant. QS propose par ailleurs d'augmenter les prestations du RQAP réservées au deuxième parent.

PQ **Aucune position publiée pour 2026**

Le PQ n'a pas annoncé d'engagement sur le financement des services de garde dans cette campagne. En 2022, il proposait un réseau à 100 % constitué de centres de la petite enfance (CPE), avec conversion de l'ensemble des garderies privées, à l'exception des services en milieu familial ([Le Devoir](#), 2022). Sa candidate dans Bellefeuille, docteure en sciences de la famille, a plaidé pour un allongement du congé de paternité ([La Presse](#)).

PLQ **Aucune position publiée**

La page d'[engagements](#) du PLQ ne contient aucune section sur la famille ou les services de garde. Le parti a critiqué l'arithmétique de l'annonce caquiste sans proposer de solution de rechange.

QUESTION 5 · ÉLÉMENTS 5a ET 5b

L'aide médicale à mourir

L'état du droit. Le projet de loi 11, adopté le 7 juin 2023, a élargi l'admissibilité à l'aide médicale à mourir et a introduit « l'obligation pour les maisons de soins palliatifs et les hôpitaux privés d'inclure dans leur offre de soins l'AMM » (Gouvernement du Québec). Au moment du dépôt, 12 maisons de soins palliatifs sur 37 ne l'offraient pas (Radio-Canada). La loi autorise aussi les infirmières praticiennes spécialisées à administrer l'aide médicale à mourir.

Le projet de loi a été adopté par 103 voix. Toutes les formations avaient accordé un vote libre. Seules deux députées libérales, Filomena Rotiroti et Linda Caron, ont voté contre ; le député libéral André A. Morin s'est abstenu (AQDMD, citant La Presse). Aucune autre voix dissidente à l'Assemblée nationale.

Les demandes anticipées, qui visent des personnes devenues incapables de consentir, sont entrées en vigueur au Québec en 2024, le ministre de la Justice ayant donné au Directeur des poursuites criminelles et pénales une orientation tenant compte du consensus québécois sur la question (Gouvernement du Québec).

Où en est l'élargissement suivant

L'admissibilité des personnes dont le seul problème médical est un trouble mental est fixée au 17 mars 2027 dans le Code criminel fédéral (Justice Canada). En juin 2026, un comité mixte spécial du Parlement fédéral a recommandé d'exclure indéfiniment ces personnes ; le Bloc québécois a inscrit un avis dissident au rapport, recommandant plutôt de demander à la Cour suprême de clarifier sa position (Le Devoir). Le Québec compte parmi les sociétés où le recours à l'aide médicale à mourir est le plus élevé au monde, autour de 7,9 % des décès (Vivre dans la Dignité).

5a · Refuser tout nouvel élargissement Aucune position, dans les cinq partis

Aucune plateforme électorale de 2026 ne traite de l'aide médicale à mourir. Ni la CAQ, ni le PLQ, ni le PQ, ni QS, ni le PCQ n'ont pris d'engagement de campagne, dans un sens ou dans l'autre. Le dossier a jusqu'ici été mené de façon transpartisane à l'Assemblée nationale, ce qui explique en partie le silence : il n'y a pas de clivage partisan à exploiter, donc pas de gain électoral à en tirer.

5b · Ne contraindre ni les maisons de soins palliatifs ni les soignants

Sur cet élément, le droit actuel dit le contraire de ce que demande la question, et c'est un gouvernement caquiste qui l'a écrit : l'obligation faite aux maisons de soins palliatifs figure dans le projet de loi 11, déposé et adopté sous la CAQ (Gouvernement du Québec). Aucun des cinq partis ne propose de la lever. **CAQ : Contraire**. **Les quatre autres : Aucune position publiée**.

C'est la question sur laquelle la réponse d'un candidat individuel compte le plus, précisément parce que son parti ne lui a rien dicté. Les votes sur cette loi ont toujours été libres. Un député élu le 5 octobre votera selon sa conscience, et la seule façon de savoir ce qu'il en fera est de le lui demander avant le vote.

QUESTION 6 · ÉLÉMENTS 6a ET 6b

Les parents et les contenus obligatoires à l'école

L'état du fait. Les contenus en éducation à la sexualité sont obligatoires depuis 2018. Depuis le 1^{er} juillet 2024, ils sont intégrés au programme *Culture et citoyenneté québécoise* (CCQ), ce qui les inscrit dans le régime pédagogique et rend l'exemption plus difficile à obtenir (Gouvernement du Québec ; Le Devoir). En décembre 2024, la Cour supérieure a jugé irrecevable le recours d'un père qui demandait une exemption pour sa fille, notamment pour cause de délai, sans se prononcer sur le fond de la question (Le Devoir).

Le Comité de sages sur l'identité de genre, créé par le gouvernement en décembre 2023 et présidé par Diane Lavallée, a déposé son rapport en mai 2025. Il ne formule pas de recommandations mais des « suggestions ouvertes ». Deux d'entre elles touchent directement l'élément 6a : mieux identifier le contenu des cours d'éducation à la sexualité où il est question d'identité de genre, et mieux informer les parents en amont de ce contenu (Radio-Canada). Le rapport note aussi que des médecins « prescrivent des hormones après une seule rencontre » (Le Devoir).

Un an plus tard, en mai 2026, *La Presse* constatait qu'aucune suite n'avait été donnée : « l'immobilisme règne ».

CAQ **Contraire sur 6a et 6b**

C'est le ministère de l'Éducation caquiste qui a intégré les contenus au programme CCQ, ce qui a réduit la possibilité d'exemption. Le gouvernement a reçu le rapport du Comité de sages en mai 2025 et n'a pas donné suite à ses suggestions sur l'information aux parents. Contraire par action et par inaction.

PQ **Aucune position publiée sur 6a et 6b**

Le PQ n'a pris aucun engagement sur l'information des parents ni sur le droit de retrait. Il a toutefois adopté, à son congrès d'orientation de 2026, des positions demandant de distinguer les notions de sexe et d'identité de genre dans les données statistiques, les lois, les politiques et les programmes gouvernementaux, de réaffirmer le droit à des espaces et activités non mixtes, et de « revoir les outils d'éducation à la sexualité pour s'assurer qu'ils reposent sur la science et la biologie » (*La Presse*). C'est la position la plus proche de la préoccupation exprimée par la question, mais elle porte sur le contenu des programmes, non sur les droits des parents. Il reste à voir si elle se retrouvera dans le programme officiel du parti.

QS **Contraire sur 6a et 6b**

La *plateforme solidaire* s'engage à protéger les droits des personnes trans, à « encourager l'accès aux soins, y compris ceux d'affirmation de genre », et à baser ses réponses sur « le droit et le consensus scientifique ». Aucune ouverture à un droit de retrait parental.

PLQ **Aucune position publiée**

Rien de publié sur le sujet. Le parti propose de tenir des états généraux sur l'éducation, dont le mandat annoncé porte sur la qualification des enseignants et la réussite des garçons (PLQ).

PCQ Aucune position publiée

La plateforme conservatrice pose en principe que « les parents doivent avoir l'autonomie nécessaire pour faire les choix qu'ils désirent pour leur famille », mais le principe est appliqué aux modes de garde, non aux contenus scolaires. Le parti annonce que d'autres propositions en éducation seront dévoilées durant la campagne.

Deux dossiers à surveiller après le 5 octobre

La constitution québécoise reviendra

Le projet de loi 1, *Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec*, contenait à son article 29 une disposition prévoyant que « l'État protège la liberté des femmes d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse ». Le ministre Simon Jolin-Barrette l'a retirée en février 2026, sous la pression de groupes qui craignaient qu'une telle formulation n'affaiblisse l'accès plutôt que le renforcer ([Radio-Canada](#), [La Presse](#)).

Le projet de loi lui-même est mort au feuillet le 11 juin 2026, faute d'appui des oppositions ([La Tribune](#)). Le PCQ était le seul parti à l'appuyer dans sa forme d'alors ; le PLQ, QS et le PQ s'y opposaient ([Radio-Canada](#), mai 2026). Toutes les formations se sont toutefois engagées à présenter un projet de constitution dans la prochaine législature.

Autrement dit : la question d'inscrire l'avortement dans un texte fondamental québécois reviendra devant l'Assemblée nationale après le 5 octobre, quel que soit le gouvernement.

L'échéance de 2029 sur la laïcité

La disposition de dérogation protégeant la *Loi sur la laïcité de l'État* vient à échéance en 2029, à l'intérieur du prochain mandat. Le PLQ s'est engagé à ne pas la renouveler. Les autres partis représentés s'y opposent ou veulent en élargir l'usage. Un jugement de la Cour suprême est par ailleurs attendu. La configuration de l'Assemblée nationale élue le 5 octobre déterminera l'issue.

Ce qu'il faut retenir

Sur les quarante-cinq cases du tableau, deux sont franchement favorables et quatre le sont partiellement. Vingt-quatre sont vides.

Ce n'est pas un motif de découragement, c'est un renseignement. Les questions sur lesquelles les partis ont une ligne arrêtée sont celles où un candidat ne bougera pas. Les questions sur lesquelles ils n'ont rien dit sont celles où un candidat peut encore réfléchir, et où une lettre d'électeur pèse réellement.

Quatre des neuf éléments sont dans cette seconde catégorie pour la plupart des partis : le soutien post-avortement, le refus d'un nouvel élargissement de l'aide médicale à mourir, la liberté de conscience des maisons de soins palliatifs, et les droits des parents à l'école. Ce sont ceux sur lesquels il vaut la peine d'insister auprès de son candidat local d'ici le 5 octobre.

Écrivez à vos candidats

L'outil trouve les candidats de votre circonscription à partir de votre code postal et leur envoie les six questions, une lettre par candidat. Les réponses vous parviennent directement.

Faites-les-nous suivre : nous compilons ce que les candidats répondent, circonscription par circonscription, et nous notons aussi qui ne répond pas.

Écrire à mes candidats

www.cqv.qc.ca/elections2026

Sources

Loi 9 et laïcité

Gouvernement du Québec, *Muni-Express* n° 11, 25 mai 2026.

<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/affaires-municipales/publications/bulletin-muni-express/2026/n-11-25-mai-2026>

Radio-Canada, « Projet de loi sur la laïcité : Québec met un terme aux "prières de rue" », 2 avril 2026.

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2243541/projet-loi-laicite-prieres-rue>

La Presse, « Québec met un terme aux prières de rue », 2 avril 2026.

<https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2026-04-02/projet-de-loi-sur-la-laicite/quebec-met-un-terme-aux-prieres-de-rue.php>

L'actualité, « Projet de loi sur la laïcité : Québec met un terme aux prières de rue », 2 avril 2026.

<https://lactualite.com/actualites/projet-de-loi-sur-la-laicite-quebec-met-un-terme-aux-prieres-de-rue/>

Radio-Canada, « Québec introduit dans la loi le principe de neutralité religieuse dans l'espace public », 27 novembre 2025.

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2210146/projet-loi-laicite-quebec-roberge>

La Presse, « Québec procède au "renforcement de la laïcité" », 27 novembre 2025.

<https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2025-11-27/projet-de-loi-9/quebec-procede-au-renforcement-de-la-laicite.php>

Le Devoir, « Charles Milliard protégerait la "loi 96" sur le français », 16 avril 2026.

<https://www.ledevoir.com/politique/quebec/972635/charles-milliard-protegerait-loi-96-francais>

La Presse, « Charles Milliard renouvellerait la clause de dérogation pour la loi 96 », 16 avril 2026.

<https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2026-04-16/protection-du-francais/charles-milliard-renouvellerait-la-clause-de-derogation-pour-la-loi-96.php>

Parti Québécois, « Un gouvernement du PLQ mènerait à l'abolition de la laïcité au Québec », 26 avril 2026.

<https://pq.org/nouvelles/laicite-un-gouvernement-du-plq-menerait-a-labolition-de-la-laicite-au-quebec-selon-le-parti-quebecois/>

Radio-Canada, « Duhaime plaide pour un usage accru de la clause dérogatoire », 17 avril 2026.

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2246969/clause-derogatoire-nonobstant-position-pcq>

La Presse, « Éric Duhaime veut invoquer la clause dérogatoire de façon "systématique" », 17 avril 2026.

<https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2026-04-17/eric-duhaime-veut-invoquer-la-clause-derogatoire-de-facon-systematique.php>

Plateformes et engagements des partis

Québec solidaire, plateforme électorale 2026.

https://cdn.prod.website-files.com/6a58006e8d06c0d8d7cc521d/6a9c07ae1aa790d59dc5ccee_Cestpossible_PlateformeQs2026-WEB.pdf

Parti conservateur du Québec, plateforme électorale 2026.

https://www.pcqorg.ca/wp-content/uploads/2026/08/Plateforme-eelectorale_version-finale-1-1.pdf

Parti conservateur du Québec, « Le plan du PCQ pour les familles », septembre 2026.

<https://conservateur.quebec/wp-content/uploads/2026/09/Plan-Famille-1.pdf>

Parti conservateur du Québec, documents officiels.

<https://conservateur.quebec/documents-officiels/>

Parti libéral du Québec, « Nos engagements ».

<https://plq.org/engagements/>

Parti Québécois, nouvelles et engagements.

<https://pq.org/nouvelles/>

Le Devoir, comparateur des promesses électorales 2026.

<https://www.ledevoir.com/interactif/2026-08-28/promesses-elections-quebec/index.html>

Radio-Canada, comparateur des plateformes.

<https://ici.radio-canada.ca/info/2026/elections-quebec/comparateur-programmes-plateformes-partis/>

Avortement

Radio-Canada, « "Pas de débat" sur l'avortement au sein du PCQ, dit Duhaime », 4 août 2026.

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2273312/dominique-dumas-pcq-avortement-duhaime>

Le Soleil, « "Pas la place" pour débattre d'avortement, dit Dominique Dumas », 4 août 2026.

<https://www.lesoleil.com/actualites/politique/2026/08/04/pas-la-place-pour-debattre-davortement-dit-dominique-dumas-RBVT22MAMZCEFEZ33QLNVDV6EI/>

Le Devoir, « Pas de militants antiavortement dans l'équipe de Duhaime en 2026 », 11 février 2026.

<https://www.ledevoir.com/politique/quebec/955416/pas-militants-antiavortement-equipe-duhaime-2026>

Radio-Canada, « Avortement : Québec mise sur la pilule abortive pour améliorer l'accès », 19 novembre 2024.

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2120383/avortement-quebec-plan-action-martine-biron>

Radio-Canada, « Jolin-Barrette retire l'article controversé sur l'avortement de son projet de constitution », 20 février 2026.

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2230868/constitution-droit-avortement-ministre-jolin-barrette-recule>

La Presse, « Simon Jolin-Barrette renonce », 20 février 2026.

<https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2026-02-20/droit-a-l-avortement-dans-la-constitution/simon-jolin-barrette-renonce.php>

Assemblée nationale du Québec, pétition demandant le retrait de l'article 29.

<https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-11835/index.html>

Aide médicale à mourir

Gouvernement du Québec, « Le projet de loi sur les soins de fin de vie adopté », 7 juin 2023.

<https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/aide-medicale-a-mourir-le-projet-de-loi-sur-les-soins-de-fin-de-vie-adopte-48523>

Radio-Canada, « Québec dépose un projet de loi pour élargir l'aide médicale à mourir », 16 février 2023.

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1956850/quebec-projet-loi-soins-fin-vie-mort>

AQDMD, « L'aide médicale à mourir est élargie au Québec » (reprise de La Presse).

<https://aqdmd.org/laide-medicale-a-mourir-est-elargie-au-quebec/>

Gouvernement du Québec, « Les demandes anticipées d'aide médicale à mourir bientôt possibles au Québec ».

<https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/loi-concernant-les-soins-de-fin-de-vie-les-demandes-anticipees-daide-medicale-a-mourir-bientot-possibles-au-quebec-58096>

Le Devoir, « Un comité recommande d'interdire l'aide médicale à mourir pour troubles mentaux », 17 juin 2026.

<https://www.ledevoir.com/actualites/sante/988709/comite-recommande-interdire-aide-medicale-mourir-troubles-mentaux>

Justice Canada, « La loi canadienne sur l'aide médicale à mourir ».

<https://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/am-ad/di-bk.html>

Vivre dans la Dignité.

<https://vivredignite.org/>

Famille et services de garde

Le Devoir, « Fréchette se défend de créer de l'anxiété », 5 septembre 2026.

<https://www.ledevoir.com/politique/quebec/1006862/frechette-defend-creer-anxiete>

La Presse, « Milliard accuse Fréchette de mentir sur les garderies », 5 septembre 2026.

<https://www.lapresse.ca/elections-quebecoises/2026-09-05/milliard-accuse-frechette-de-mentir-sur-les-garderies.php>

Les Affaires, « Élections Québec 2026 : que retenir du jour 10 de la campagne ? », 5 septembre 2026.

<https://www.lesaffaires.com/secteurs/politique/elections-quebec-2026-que-retenir-du-jour-10-de-la-campagne/>

Le Soleil, « Plan famille du PCQ : 1,4 milliard pour les services de garde », 3 septembre 2026.

<https://www.lesoleil.com/elections-provinciales-2026/2026/09/03/plan-famille-du-pcq-14-milliard-pour-les-services-de-garde-473L5B2AVBENBIKA6ZZCNSP2YU/>

Les Affaires, « La CAQ propose de bonifier le RQAP pour donner plus de temps aux pères », 28 août 2026.

<https://www.lesaffaires.com/secteurs/politique/la-caq-propose-de-bonifier-le-rqap-pour-donner-plus-de-temps-aux-peres/>

Radio-Canada, « Éric Duhaime promet d'aider financièrement les Québécois à faire des enfants », 19 août 2026.

<https://ici.radio-canada.ca/rci/fr/nouvelle/2276154/plateforme-electorale-parti-conservateur-quebec>

Le Devoir, « Le Parti conservateur du Québec présente sa plateforme électorale, qui est autonomiste et nataliste », 19 août 2026.

<https://www.ledevoir.com/politique/quebec/1002515/conservateurs-presentent-plateforme-autonomiste-nataliste>

La Presse, « Le PQ souhaite présenter une experte de la famille », 22 avril 2026.

<https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2026-04-22/circonscription-de-bellefeuille/le-pq-souhaite-presenter-une-experte-de-la-famille.php>

La Presse, « Controverse sur la natalité : une candidate du Parti québécois se défend », 30 avril 2026.

<https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2026-04-30/controverse-sur-la-natalite/une-candidate-du-parti-quebecois-se-defend.php>

Le Devoir, « Des micro-CPE pour désengorger le réseau des services de garde », 4 septembre 2022.

<https://www.ledevoir.com/politique/quebec/752586/des-micro-cpe-pour-desengorger-le-reseau-des-services-de-garde>

Éducation à la sexualité et identité de genre

Gouvernement du Québec, « À propos de l'éducation à la sexualité ».

<https://www.quebec.ca/en/education/preschool-elementary-and-secondary-schools/programs-training-evaluation/sexuality-education/about>

Le Devoir, « La Cour supérieure rejette une demande d'exemption à des contenus reliés à l'identité de genre », 12 décembre 2024.

<https://www.ledevoir.com/actualites/justice/825920/cour-superieure-rejette-demande-exemption-contenus-relies-identite-genre>

Radio-Canada, « Identité de genre : le comité de sages dépose son rapport », 30 mai 2025.

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2168731/comite-sages-rapport-identite-genre-trans>

Le Devoir, « Le comité de sages sur l'identité de genre "suggère", mais ne recommande pas », 30 mai 2025.

<https://www.ledevoir.com/politique/quebec/885676/identite-genre-conclusions-rapport-comite-sages-quebec>

Gouvernement du Québec, sommaire du rapport du Comité de sages.

<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/publications-complementaires/Sommaire-CSages.pdf>

La Presse, « Rapport du Comité de sages sur l'identité de genre : un an après, l'immobilisme règne », 10 mai 2026.

<https://www.lapresse.ca/dialogue/opinions/2026-05-10/rapport-du-comite-de-sages-sur-l-identite-de-genre/un-an-apres-l-immobilisme-regne.php>

La Presse, « Le PQ se positionne à l'égard des droits des femmes », 1^{er} février 2026.

<https://www.lapresse.ca/dialogue/opinions/2026-02-01/le-pq-se-positionne-a-l-egard-des-droits-des-femmes.php>

Constitution québécoise

Radio-Canada, « Constitution du Québec : l'appui des conservateurs de Duhaime suffira, dit Jolin-Barrette », 5 mai 2026.

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2251547/constitution-quebec-adoption-pcq-caq>

La Tribune (Coops de l'information), « Jolin-Barrette fait une croix sur sa constitution », 11 juin 2026.

<https://lescoopsdelinformation-latribune-prod.web.arc-cdn.net/actualites/politique/2026/06/11/jolin-barrette-fait-une-croix-sur-sa-constitution-PXATYUII25FKFERHN3JWW3CPY4/>

Le Devoir, « Le projet de constitution du ministre Simon Jolin-Barrette déjà décrié », 4 décembre 2025.

<https://www.ledevoir.com/politique/quebec/939078/projet-constitution-jolin-barrette-est-decrie-debut-consultations>

Général

Élections Québec, partis politiques autorisés.

<https://www.electionsquebec.qc.ca/en/parties-and-other-political-entities/political-parties/>

Wikipédia, élections générales québécoises de 2026 (sièges et parts du vote).

https://en.wikipedia.org/wiki/2026_Quebec_general_election

